

Attaque informatique ?

Quoi faire en cas d'attaque informatique?

Même si vous ne connaissez pas précisément la nature de l'attaque, son origine, son impact sur vos données, des mesures d'urgence doivent être prises immédiatement afin de limiter les dommages et de figer les traces utiles.

QUAND DEVEZ VOUS AGIR ?

- De nombreux fichiers ne sont plus accessibles
- L'icône de vos fichiers a changé
- Une fenêtre s'affiche sur votre écran et vous donne des instructions pour effectuer un paiement
- Vous avez ouvert une pièce jointe provenant d'un expéditeur inconnu



ISOLER

COUPEZ LES ACCES RESEAUX

Débranchez le câble réseau
Désactivez la WiFi

Astuce : Passez votre poste en mode avion



N'éteignez pas votre ordinateur
Celui-ci permettra de collecter des informations



ALERTER

CONTACTEZ IT-SUPPORT

01 83 64 12 17

(urgences uniquement)

Ils assureront la bonne isolation



COMMUNIQUER

COMMUNIQUEZ MASSIVEMENT

au sein de votre entreprise sur
les recommandations à
adopter afin de gérer
l'incident

Urgence Cyber IDF
0 808 730 647

Que faire si le service informatique ne répond pas ?

La région Ile de France met en place pour les entreprises un dispositif d'assistance

Prévention

Revision #3

Created 2025-05-27 10:52:29 UTC

Updated 2025-05-28 05:36:14 UTC